

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 20 Février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt février à dix-heure heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président du SMGOAO

Date de la convocation : Mercredi 5 Février 2020
Secrétaire de séance : Madame GARCES Catherine

Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de votants : 28

Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BALDAN Patrick, M. BAUCOU Jean, Mme BONNEFON Catherine, M. FRANÇAIS Hubert, Mme LASSALLE Marie-France, M. PUHARRE Michel, M. SUSBIELLE Philippe, M. ABADIE Jean-Paul, M. BERNOS André, M. CASABONNE Pierre, M. CONTOU-CARRERE Michel, Mme GARCES Cathy, M. GASTOU Jean, Mme GAUCHER Michelle, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. LABARTHE André, M. LAURONCE Michel, M. MARQUEZE Jacques, M. MAUDOU Sylvain, Mme MIRANDE Martine, M. NAVAILLES Michel, M. PATIE Frédéric

Suppléants :

M. LENDRE Jean-Baptiste	suppléant de	M. LANSALOT-MATRAS Francis
M. HOUSSAYE Robin	suppléant de	M. HOEPFFNER Michel
M. CAZAURANG Jacques	suppléant de	M. OLYMPIE Jean-Yves
M. PECAUT Philippe	suppléant de	M. TEULADE Alain

Pouvoirs :

M. LARCO Jean-Claude	pouvoir à	M. FRANÇAIS Hubert
----------------------	-----------	--------------------

Excusés/absents :

M. BOURGUET Jacques, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. MIRAMON Francis, M. CASTILLON Henri, M. CONGUES Christophe, M. DEVALS Gérard, M. MIRANDE David, M. LASSERRE BISCONTE Albert, M. LEMBEYE Pascal

Délibération N°8 - 20.02.20 – RAPPORT D'ACTIVITE 2019

M. LAURONCE présente le rapport n°8.

L'article L5211-39 du CGCT dispose que :

Le Président du syndicat adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux présidents de chaque EPCI membre un rapport retraçant l'activité de la structure, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant du SMGOAO.

Ce rapport fait d'abord l'objet d'une communication par le Président du SMGOAO à l'Assemblée délibérante en séance publique.

Le Comité Syndical,

- **PREND ACTE** du présent rapport d'activité 2019 annexé au présent rapport

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 20 Février 2020



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/02/2020

